

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 31 MAI 2023**

D.AG.23-03-02

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE TURBINE-POMPE SUR LA CONCESSION
HYDROELECTRIQUE DE SAUT-MORTIER (JURA)**

Rapporteur : M. le Maire

Nombre de Conseillers en exercice :23
Nombre de Conseillers présents et représentés :.....20
Délibération réceptionnée en Préfecture le :06/06/2023
Délibération publiée le :.....06/06/2023

Le trente et un mai deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG, Marc PUYPE, Estelle SEGURA ; Loïc CALARD ; Sandrine CROST ; Catherine BA.

ONT DONNÉ PROCURATION : Didier BRAU (*pouvoir à Marie-Claude REGACHE*), Julien PERRIN (*pouvoir à Jean-Michel MASSON*)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON

ABSENTE : Delphyne GISSIEN, Camille PUYPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

D.AG.23-03-02

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE TURBINE-POMPE SUR LA CONCESSION
HYDROELECTRIQUE DE SAUT-MORTIER (JURA)**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique à l'assemblée qu'EDF en tant que concessionnaire d'énergie hydraulique exploite cinq aménagements hydroélectriques sur la Rivière d'Ain dans les départements du Jura et de l'Ain.

Dans le cadre du projet « Vouglans-Saut-Mortier », l'entreprise EDF a déposé le 30 novembre 2022 une demande d'avenant à la concession hydroélectrique de Saut-Mortier pour l'implantation d'une turbine-pompe sur la concession de Saut-Mortier située dans le département du Jura.

Ce projet consiste à implanter une turbine-pompe du barrage existant de Saut-Mortier dans la Commune de Lect (Jura). Cet équipement permettrait de remonter de l'eau de la retenue de Coiselet vers la retenue de Saut-Mortier, puis vers celle de Vouglans en utilisant une turbine-pompe existante du barrage de Vouglans.

Par courrier en date du 09 mars 2023, Monsieur le Préfet du Jura demande au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet présenté conformément aux articles L 122-1 paragraphe V et R 122-7 I du Code de l'Environnement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire précise que l'équipement du barrage de Vouglans était déjà prévu et ce projet d'installation permettra d'avoir encore plus d'eau dans la Rivière d'Ain. Le débit d'eau sera de ce fait augmenté pour alimenter la Basse Vallée de l'Ain

Sur rapport de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession hydroélectrique de Saut-Mortier (Jura).

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam SAINT-GENIS



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication